



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comatelec : « Ne faites pas de bruit avant les élections »

Question écrite n° 32719

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'entreprise Comatelec, numéro un du luminaire de ville en France : les délocalisations, c'est permis après les élections ? « Notre directeur a été reçu à Bercy, la seule chose qu'on lui a dit, c'est : "Ne faites pas de bruit avant les élections." C'était ce printemps, avant le confinement. - Mais vous, le ministère vous a reçus ? - Non, jamais. Alors que notre entreprise vit quand même de la commande publique. On a fait la place Vendôme, le viaduc de Millau, les quais de Bordeaux ». Jeudi 24 septembre 202, M. le député se trouvait devant Comatelec, dans le Cher, le numéro 1 du « luminaire de ville », des lampadaires nouvelle génération, avec des Led, « intelligents », qui s'allument et qui s'éteignent selon les passants. Ici, 101 postes sont supprimés, sur 128. Ne resterait qu'un peu de maintenance, de logistique, d'assemblage, et pour combien de temps ? « Notre production est partie en Espagne, au Portugal, en Ukraine. On nous dit "compétitivité". Alors que, quand même, notre site a fait 10 millions de bénéfices sur 90 millions de chiffre d'affaires ». Des ouvriers d'à côté, des fours Rosières, à Lunery, rejoignent M. le député au petit-déjeuner, sous le barnum installé par les Fakiriens, avec café et viennoiseries : « Dans notre usine, on fabrique le trio, un combiné four-lave-vaisselle, plaque de cuisson. Ils nous ont retirés le duo, qui est parti en Turquie. Là, même le trio, ils veulent l'arrêter, avec la suppression de 72 postes. - Et votre groupe est déficitaire ? - Non, pas du tout ! C'est le géant chinois Haier. Dans les années 1970, on est montés jusqu'à 1 400 emplois, chez nous. Après ça, il va en rester moins de cent. - C'est lié au covid ? - Absolument pas, c'était déjà prévu d'avant. » Ce printemps, le jeudi 13 mars 2020, le Président de la République déclarait : « Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle. Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai ». Et depuis, M. le ministre en a fait son credo : « re-lo-ca-li-ser ». Voilà pour la publicité. Mais derrière, en vérité, la délocalisation de l'industrie continue : chez Bridgestone, « révoltant », a dit M. le ministre, car trop voyant. Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg : combien de Comatelec, de Rosières, que son ministère ne reçoit même pas ? À qui M. le ministre ne demande qu'une chose : que ça ne fasse pas de bruit ? Ou à qui, comme aux Luxfer, il répond juste : « Qu'est-ce que vous voulez ? Un actionnaire, c'est comme un enfant : quand il a décidé de casser son jouet, on ne peut pas l'en empêcher » ? Aussi, M. le ministre recevra-t-il les salariés de Comatelec à Bercy ? Sera-t-il prêt à boycotter ce groupe pour la commande publique ? Il lui demande s'il prendra des « décisions de rupture ».

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32719

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6762

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)